

GESTION DES CONTRATS AIDÉES JANSON DE SAILLY



DEVIENT ETABLISSEMENT PAYEUR au 01 septembre 2018

Depuis 2006, pour le compte de l'Académie de Paris, le lycée Janson-de-Sailly, établissement employeur, a assuré la gestion financière et comptable des contrats aidés : contrats uniques d'insertion (CUI), emplois d'avenir professeur (EAP) et contrats d'assistants d'éducation (AED).

Ce qui a représenté un total de 1 455 agents contractuels en 2017-2018.

Les établissements assurant la paie de ces contractuels étaient le lycée Diderot pour les contrats uniques d'insertion (CUI), d'emplois d'avenir professeur (EAP), et le lycée Rabelais pour les assistants d'éducation (AED).

A compter du 01 septembre 2018, le lycée Janson-de-Sailly devient établissement employeur et payeur, pour les contrats unique d'insertion (CUI).

*Service mutualisé
des contrats aidés
de l'Académie de
Paris*



Contact au 01 septembre :
01.55.73.28.00